Sale Of constants

LOUDES

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 décembre 2016 à 20h30 sous la Présidence de Jean-Claude EYRAUD. Maire de Loudes.

Convention de gestion : programme de sauvegarde et de restauration des zones humides du DEVES — Marais de Collanges

Dans le cadre de la politique départementale en faveur des espaces naturels sensibles, le Département de Haute-Loire a lancé en 2001 un programme ambitieux de sauvegarde et de Sur la commune de Loudes, le marais de Collanges a été identifié. Les travaux de restauration de cette zone humide se traduisant par l'installation d'un micro ouvrage hydraulique et d'un surcreusement centrel pour faire face aux étiages estivaux.

Le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention concernant le programme de sauvegarde et de restauration des zones humides du DEVES

Convention de reversement du produit de la taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay sur le périmètre de la Zone d'Activités Economiques de Combe/Aérodrome

La Communauté d'Agglomération détient la compétence développement économique comprenant la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des Zones d'Activités Economiques (ZAE). A ce titre, elle porte l'aménagement des dites zones.

Toutefois, ce sont les communes membres qui fixent le taux et perçoivent les produits de la taxe d'aménagement.

La présente convention prendra effet à compter du 1er janvier 2017.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de reversement du produit de la taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay sur le périmètre de la Zone d'Activités Economiques de Combe/Aérodrome

Tarif eau-assalnissement 2017

Après avoir délibéré Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- décident de ne pas augmenter les tarifs de l'eau pour l'année 2017
 - 0 à 200 m3...... 1 euro
 - au-delà de 200 m3..... 0.80 euros

Abonnement......31 euros

- décident de ne pas augmenter les tarifs d'assainissement pour l'année 2017
 - 0 à 200 m3...... 0.49 euros

Abonnement...... 31 euros

Aide financière pour travaux de réfection façades (renouvellement)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commission Urbanisme a décidé de renouveler l'aide financière afin que les habitants de la commune de Loudes (bourg et villages) améliorent les façades de leur habitation.

Le Conseil Municipal **demande** à la Commission Urbanisme d'étudier les dossiers déposés en Mairie (déclarations de travaux, permis de construire) afin de déterminer si l'aide peut- être accordée.

Les travaux pris en compte seront : ravalement des façades, crépis, jointoiement, sablage. Cette aide concernera les habitations construites depuis plus de dix ans.

- demande aux propriétaires qui désirent refaire leurs façades de fournir obligatoirement les devis et les factures acquittées;
- décide de fixer à 7.50 € le m², limité à 150 m²; les travaux doivent être effectués dans un délai de 6 mois à compter de la date de dépôt de la demande;
- décide de mettre en place cette aide financière pour l'année 2017
- les dossiers devront être déposés en Mairie avant le30 septembre 2017.

Décisions modificatives - Admission en non valeur - Budget Eau-Assainissement

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal constatent qu'il y a lieu de modifier des imputations budgétaires et de régulariser des comptes sur le budget eau-assainissement

Le Conseil Municipal autorise l'admission en non valeur pour un montant de 2 388.26 € au compte 6541 de factures eau-assainissement concernant divers débiteurs.

Travaux d'extension Basse Tension pour parc de loisirs

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 10 € par mètre, soit 171 x 10 = 1 710 €

Adhésion au service prévention du Centre de Gestion de la Haute-Loire pour la mise à disposition d'un Agent chargé de la Fonction d'Inspection et pour les missions d'assistance et conseil en sécurité et santé au travail

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention concernant l'adhésion au service prévention du Centre de Gestion de la Haute-Loire pour la mise à disposition d'un Agent chargé de la Fonction d'Inspection et pour les missions d'assistance et conseil en sécurité et santé au travail.

La présente convention prendra effet le 1er janvier 2017 et prendra fin le 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal autorise Monsleur le Maire à signer cette convention et accepte de verser annuellement la cotisation financière

Cérémonie de vœux

Le Maire de Loudes, le Conseil Municipal invitent la population à la cérémonie des vœux qui aura lieu vendredi 20 janvier 2017 à partir de 20 heures à la salle polyvalente, suivie de la galette.

A cette occasion, les bébés de l'année 2017 seront à l'honneur.

